

MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : mairie@chatelneuf-jura.fr

Compte rendu de la séance du 27/03/2026

MAIRIE
580 rue Principale

Membres présents : Mesdames Christine Derupt, Catherine Poinot (1^{ère} adjointe), Emilie Landrin, Béatrice Verjus, Françoise Tony, Messieurs Bruno Ragot (maire), Jacques Girardot (2^{ème} adjoint), Jean-Marie Monnet, Geoffrey Clairotte, Corentin Blondeau.

Membre absent : Stéphane Vannoz (procuration donnée à Françoise Tony)

Sous la présidence de : Monsieur Bruno Ragot (maire)

Secrétaire de séance : Christine DERUPT

ORDRE DU JOUR

- **Délégations au maire**
- **Commissions communales**
- **Comités consultatifs**

- **Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante pour inscrire au registre des délibérations les décisions concernant les désignations aux commissions et comités :**
Vote à l'unanimité

I. Approbation du compte rendu du 20/03/2026 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

- **Inscription des conseillers municipaux dans les délégations :**

1) **Délégués du SIVOS du PLATEAU :**

« Une réunion trimestrielle, 6 communes adhérentes, 90 enfants scolarisés, Financement CCCNJ + les 6 communes : Bâtiments, personnel non enseignant, cantine, périe-scolaire.

Signature d'une charte avec la CAF qui acte volonté de nouveaux projets. En 2027, une nouvelle charte est prévue pour 2 ans »

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, pour la durée du mandat municipal :

Titulaire : M. VANNOZ Stéphane, conseiller municipal ;
Mme DERUPT Christine, conseillère municipale ;

Suppléant : Mme LANDRIN Emilie, conseillère municipale ;

2) **Délégués à la CCCNJ :**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, pour la durée du mandat municipal :

Titulaire : M. RAGOT Bruno, maire ;

Suppléant : Mme POINOT Catherine, 1^{ère} adjointe ;

3) Délégués du SICTOM :

« 1 réunion trimestrielle + AG »

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, pour la durée du mandat municipal :

Titulaire : M. VANNOZ Stéphane, conseiller municipal ;

Suppléant : Mme TONY Françoise, conseillère municipale ;

4) Délégués du Syndicat Horticole :

« Toutes les communes de la CCCNJ + la ville de Poligny : Ventes de plants, de terreau acheté 2 fois par an par la commune »

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, pour la durée du mandat municipal :

Titulaire : Mme VERJUS Béatrice, conseillère municipale;

Suppléant : M. VANNOZ Stéphane, conseiller municipal ;

5) Délégués du PNR (Parc Naturel Régional du Haut-Jura) :

« Compétences : attribution très diversifiée, le site est à consulter. Grandes possibilités d'actions à exploiter. Charte de 15 ans en cours de renouvellement »

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, pour la durée du mandat municipal :

Titulaire : Mme DERUPT Christine, conseillère municipale;

Suppléant : M. MONNET Jean-Marie, conseiller municipal ;

6) Délégués de COFOR (Communes Forestières) :

*« Nombreuses communes forestières,
Régime forestier d'aménagement : délégation à l'ONF pour 20 ans
Respect de la doctrine de l'ensemble du territoire donnée par le syndicat des communes forestières. Solidarité entre les communes, relation avec Natura 2000, pour faire en travail en collaboration avec les gestionnaires privés ; 600 ha communaux et 400 ha privés à Châtelneuf »*

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, pour la durée du mandat municipal :

Titulaire : M. GIRARDOT Jacques, 2^{ème} adjoint ;

Suppléant : M. BLONDEAU Corentin, conseiller municipal ;

7) Délégués du SIDEC :

« Syndicat intercommunal d'électrification, éclairage, délégation générale des

communes. Le syndicat exerce des compétences très étendues. Nous faisons appel au syndicat pour des nombreux problèmes administratifs. Informatisation, gestion, logiciels etc... »

- DÉCLARE élu en qualité de Délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité syndical du SIDEC DU JURA, à l'unanimité :

Titulaire :

M. : RAGOT Bruno

Fonction Communale : maire

Suppléant :

Mme POINOT Catherine

Fonction Communale : 1^{ère} adjointe

8) Création et composition des commissions municipales :

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Il vous est proposé de créer 3 commissions obligatoires, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Appels d'offre
- Impôts directes
- Contrôle électoral

Il vous est proposé de créer 3 commissions thématiques, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Finances
- Environnement : Eau-Bois-Agriculture-Patrimoine naturel
- Urbanisme-Infrastructure-Voirie-Patrimoine mobilier

Il vous est proposé que chaque commission soit composée de (minimum 3) membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, Article 1 :

De créer 3 Commissions obligatoires, à savoir :

- Appels d'offre
- Impôts directs

- Contrôle électoral
- De créer 3 Commissions thématiques, à savoir :
- Finances
- Environnement : eau-bois-agriculture-patrimoine naturel
- Urbanisme-Infrastructure-Voirie-Patrimoine mobilier

2 : d'arrêter la composition de chaque commission comme suit à l'unanimité:
Le Maire est d'office le président de l'ensemble des commissions

COMMISSIONS OBLIGATOIRES	COMMISSIONS	ROLES	ELUS
	1 - Appels d'offre : Président : M. Bruno RAGOT Maire Vice-président : M. Geoffrey CLAIROTTE	Examiner les candidatures positionnées dans le cadre des Marchés Publics Donner son avis sur l'engagement des procédures négociées	-Corentin BLONDEAU -Jean-Marie MONNET -Jacques GIRARDOT
	2 - Impôts directs : Président : M. Bruno RAGOT Maire Vice-président : Me Christine DERUPT	Avis sur les questionnements du directeur des finances en rapport avec les habitations du village et la taxation	6 commissaires désignés par le directeur des finances
	3 - Contrôle : Président : Titulaire élu : Me Béatrice VERJUS	Suivre et mise à jour de la liste électorale	- Déléguée titulaire de la commune : Béatrice VERJUS -Suppléante : Catherine POINOT -Délégué Titulaire de l'administration -Suppléant -Délégué titulaire TGI - Suppléant
COMMISSIONS THEMATIQUES	1 - Finances : Président : M. Bruno RAGOT Maire Vice-président : Me Catherine POINOT	Suivre les budgets en partenariat avec le Trésor Public Présenter le suivi budgétaire en séances du conseil Communication mensuelle de l'état budgétaire à tous les élus – Réunion trimestrielle	-Béatrice VERJUS -Geoffrey CLAIROTTE
	2 - Environnement : Eau-Bois- Agriculture – Patrimoine naturel Président : M. Bruno RAGOT Maire Vice-président : Me Catherine POINOT	Protéger l'environnement, patrimoine du village EAU : Protéger et préserver les sites et zones protégés et sensibles (captages, zones humides, ZNIEFF, Natura 2000, Grands sites) Suivre les performances techniques du réseau de distribution de l'eau – Assurer la maintenance et l'entretien en partenariat avec la SOGEDO	- Tout le conseil municipal

		BOIS : Gérer et préserver le patrimoine forestier Être en relation avec l'ONF et les professionnels du bois : valoriser le bois communal	
COMMISSIONS THEMATIQUES	<u>2 - Environnement : Eau-Bois- Agriculture – Patrimoine naturel</u> Président : M. Bruno RAGOT Maire Vice-président : Me Catherine POINOT	FOUGEMAILLE : Poursuivre les études pour assainir la décharge avec les partenariats du BRGM et du parc régional AGRICULTURE : Établir un état des lieux, travailler au remaniement foncier et au remembrement, en veillant aux respects des règles agro-environnementales et en respectant le patrimoine des lieux-dits SENTIERS PEDESTRES : Réhabiliter les anciens sentiers en partenariat avec les organismes compétents (parc, Com-com...) CHEMINS : Réévaluer les accès et les chemins de remembrements	
	<u>3 - Urbanisme-Infrastructure- Voierie – Patrimoine mobilier</u> Président : M. Bruno RAGOT Maire Vice-président : Me Catherine POINOT	Garder une vigilance sur l'entretien du parc immobilier locatif Être partie prenante dans le PLUI et travailler sur les aménagements des terrains constructibles pour le bien de tous Veiller à l'entretien et à l'utilisation de la voierie (respect des Arrêtés et réglementations en vigueur) Porter une vigilance sur la sécurité routière dans le village Protéger les œuvres dont la commune est propriétaire Cimetière : Poursuivre le registre des concessions	Tout le conseil municipal

9) Créations de comités consultatifs :

M. le maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des

associations locales. Il estime qu'il y aurait intérêt à créer de tel comités consultatifs pour associer des personnes qualifiées comme sur les thématiques suivantes :

Il propose au conseil que ces comités soient composés :

	COMMISSIONS	ROLES	ELUS
COMITES CONSULTATIFS	1 - Communication - Culture-Loisir-Animation : Président : M. Stéphane VANNOZ Vice-président :	Poursuivre la communication dans le village et à l'extérieur grâce aux outils informatisés (site communal...) Soutenir le tourisme local autour de l'histoire du village Soutenir et encourager les manifestations sportives, culturelles et festives, et la vie associative Des personnes extérieures peuvent intégrer les comités consultatifs	Tout le conseil municipal et - CALVAYRAC Françoise - CUEFF Stéphane
	2 - Actions sociales	Identifier les points de vigilance et la vulnérabilité des habitants	- Maire : Bruno RAGOT - Adjoint 1 : Catherine POINOT - Adjoint 2 : Jacques GIRARDOT - CALVAYRAC Françoise - CUEFF Stéphane
	3 - Sécurité	-Élaborer le plan communal de sauvegarde PCS (cartographie des risques naturels) - Obligation préfectorale avec ouverture sur les compétences présentes dans le village -	- Maire : Bruno RAGOT - Adjoint 1 : Catherine POINOT - Adjoint 2 : Jacques GIRARDOT - Christine DERUPT - Geoffrey CLAIROTTE - Béatrice VERJUS - Corentin BLONDEAU - Jean-Marie MONNET - CALVAYRAC Françoise - CUEFF Stéphane

Le conseil municipal, adoptent à l'unanimité les comités consultatifs proposés.

III. Report prochaine séance :

La délibération des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal est reportée au prochain Conseil.

Séance levée à 21 h 25

Bruno
RAGOT
Le Maire


